

23.09.2024 - 13:45 Uhr

La baisse du WACC nuit au lieu d'aider la clientèle

Aarau (ots) -

L'Association des entreprises électriques suisses (AES) s'oppose fermement à la modification de la méthode du WACC, motivée par des raisons politiques. Ce n'est qu'avec un rendement du capital compétitif et garantissant la continuité que les investissements urgemment nécessaires dans l'extension et le renouvellement des réseaux électriques et le développement des énergies renouvelables pourront être réalisés et que des mesures ad hoc coûteuses pourront être évitées. Le bénéfice voulu par le Conseil fédéral est maigre face aux dommages potentiels. L'AES dépose aujourd'hui sa prise de position.

La transformation du système énergétique pour assurer l'approvisionnement en électricité à long terme nécessite non seulement un fonctionnement sans faille, mais aussi et surtout d'importants investissements dans l'extension et le renouvellement des réseaux et des installations de production. Une rémunération du capital stable et compétitive est le facteur déterminant pour les investisseurs. La méthode du WACC actuelle régissant le calcul du rendement du capital a fait ses preuves. Introduite en 2014, elle garantit la sécurité juridique et la sécurité des investissements, et elle assure un cash-flow positif pour que ces investissements puissent bel et bien être réalisés.

Au lieu d'un allègement financier, la population et l'économie risquent d'être confrontés à une hausse des coûts

L'AES se prononce clairement contre une modification de la méthode du WACC motivée par des considérations politiques. La modification proposée par le Conseil fédéral va clairement à l'encontre des objectifs de la loi pour l'électricité. Elle vise à faire baisser, à court terme, les prix de l'électricité pour les consommateurs finaux. Cet effet est trompeur: les investissements viendront à manquer et il faudra également s'attendre à un déplacement des capitaux vers l'étranger ou d'autres secteurs, ce qui se traduirait, au final, par des coûts de financement plus élevés et donc par des infrastructures plus coûteuses. De plus, en cas de baisse des taux d'intérêt du marché, des mesures d'urgence risquent d'être nécessaires pour stabiliser le WACC. Cela a été le cas dans les pays voisins, où l'État a dû intervenir financièrement à court terme lors de la phase de taux d'intérêt bas qui s'est produite il y a quelques années.

Les économies au niveau des tarifs du réseau électrique calculées par le Conseil fédéral pour les consommateurs finaux, estimées de l'ordre de 0,22 ct./kWh, sont maigres face aux dommages susceptibles d'être provoqués par des investissements insuffisants, des pénuries d'approvisionnement et des mesures d'urgence. Selon le Conseil fédéral, une modification de la méthode ferait en outre augmenter les coûts de l'acquisition d'énergie pour l'approvisionnement de base de 4 millions de CHF par an. En effet, la modification de la méthode du WACC entraînerait notamment une augmentation des coûts de l'hydraulique et de l'éolien, qui doivent être vendus à l'approvisionnement de base. "La modification du WACC signifierait certes des tarifs réseau plus bas, mais des tarifs d'énergie plus élevés ainsi que des coûts supplémentaires et des risques importants pour la sécurité d'approvisionnement", souligne Michael Frank, directeur de l'AES.

Expertise: pas de raison de modifier

Une expertise réalisée par la société de conseil économique NERA Economic Consulting GmbH au nom de l'AES conclut qu'il n'y a aucune raison de tourner le dos à la méthode éprouvée actuelle du WACC et d'expérimenter d'autres méthodes. Selon ces experts, la méthode du WACC utilisée depuis plus d'une décennie est appropriée et n'a pas conduit à des indemnités trop élevées.

- [Prise de position](#)
- [Argumentaire](#)
- [Dossier incluant l'expertise de la NERA](#)

Contact:

Claudia Egli, Responsable Communication
Tél. +41 62 825 25 30, claudia.egli@strom.ch